

Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 21 (1918-1919)

Artikel: L'usine et l'ouvrier
Autor: Perret, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-749181>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'USINE ET L'OUVRIER

LES INSTITUTIONS SOCIALES DE LA FABRIQUE BALLY

La littérature annonciatrice du *grand soir* nous a trop habitués à considérer la révolution sociale comme un phénomène catastrophique, propre à renverser d'un coup le train du monde. En réalité la révolution sociale a commencé et nous entraîne, sans que nous nous en rendions suffisamment compte, vers un ordre nouveau que bien des faits annoncent déjà.

Les événements de ces dernières années ont accéléré le mouvement. Les peuples lancés dans la guerre ont réfléchi. Ayant pris au mot ceux qui leur disaient qu'ils ne luttaient pas seulement pour le droit outragé mais pour instaurer un monde nouveau, plus juste et plus heureux que l'ancien, ils affirment aujourd'hui la volonté de se gouverner eux-mêmes. Et les soldats de l'impérialisme vaincu ne sont pas les derniers à se réclamer, avec une conviction trop nouvelle sans doute pour ne pas nous inspirer quelque arrière pensée, des grands principes pour la sauvegarde desquels on les a réduits à l'impuissance.

La démocratie a triomphé, grâce aux armées de l'Entente, du vieil impérialisme. Elle veut aujourd'hui de nouvelles victoires. Elle progresse, non seulement sur le terrain politique, où ses revendications ne sont guère combattues que par des gens d'un autre âge, mais dans le domaine économique, où elle se manifestera sans doute par des changements considérables, dont nous avons quelque peine à mesurer la portée.

L'Etat lui-même, en percevant des impôts toujours plus lourds, établis suivant une progression toujours plus onéreuse pour la fortune acquise, travaille à l'égalisation des classes économiques. Mais il ne se contente pas de prélever un gros tribut sur la propriété privée. Il intervient directement, et c'est là le fait significatif, dans les rapports entre le capital et le travail. Une charte internationale du travail sera jointe au traité de paix qui s'élabore si péniblement à Paris. En Suisse, pour ne parler que des réformes les plus nouvelles, on se prépare à décréter la semaine de 48 heures, et l'indemnisation du chômage est acquise. On nourrit même l'intention de fixer légalement le taux des salaires. Si l'on songe à quel point ces mesures bouleversent les usages et modifient les

rapports entre employeurs et employés, on peut bien parler de révolution.

Cette révolution est loin d'être achevée. Le marché du travail est encore profondément troublé par les revendications des ouvriers et par les manœuvres incessantes de ceux qui, au bénéfice des difficultés exceptionnelles du moment, cherchent à renverser la société bourgeoise. Résister énergiquement aux tentatives de désagrégation sociale, mais examiner sans parti-pris les exigences des salariés, réduire à l'impuissance les prédicateurs de la guerre des classes, mais travailler résolument à supprimer dans le régime économique tout ce qui peut entretenir un esprit de classe douloureux — c'est-à-dire le sentiment d'une fatalité attachée à la condition de certaines catégories de travailleurs — telle doit être la ligne de conduite des hommes épris de justice et conscients des devoirs que leur impose le temps présent.

La grande industrie, avec son organisation rigide, sa hiérarchie étendue et fortement marquée, a été pour beaucoup dans la formation des classes et de l'esprit de classe. Sans fausser cette organisation, sans supprimer ce qu'il y a de nécessaire dans cette hiérarchie, ne peut-on pas montrer un souci plus grand du bien-être moral et matériel de l'individu? Et même, considérant le problème de plus haut, une démocratisation relative de l'organisation industrielle n'est-elle point réalisable? Questions capitales et d'une pressante actualité, au moment où la crise économique accuse plus fortement que jamais les imperfections et les injustices de notre état social. Il y aurait là, on le sent, toute une étude à faire avec la collaboration des chefs d'industrie qui ont conscience de leurs responsabilités.

Pour fournir quelques données utiles à ceux que le problème intéresse, nous sommes allés à Schönenwerd, sur l'invitation du directeur de cette revue, nous renseigner sur les institutions sociales de la fabrique de chaussures C. F. Bally S. A. Nous résumerons ici les renseignements recueillis au cours de cette visite, dans l'idée qu'une simple énumération de faits précis sera plus convaincante et plus utile que de longs développements théoriques.

La fabrique Bally occupe à Schönenwerd et dans les localités voisines plus de 5000 ouvriers, répartis en 17 ateliers. Son histoire, qui n'entre pas dans le cadre de cet article, fournirait un magni-

fique exemple de ce que l'esprit d'initiative, le génie commercial, le travail intense et bien ordonné peuvent faire. Du petit atelier de son fondateur une organisation puissante est sortie, qui fait vivre aujourd'hui toute une contrée. Qui la fait vivre, dirons-nous, sans l'écraser de son ombre et de son poids. Car Schönenwerd n'est point la cité industrielle noire et triste, et sans horizon, avec d'interminables et sèches perspectives d'usines et des quartiers ouvriers monotones, suant l'ennui. Les ateliers sont répartis dans une dizaine de localités et les ouvriers habitent fort loin à la ronde. La fabrique a prospéré en plein centre agricole presque sans modifier le caractère du pays et de la population. Il y a là déjà une précieuse indication.

LE „SERVICE SOCIAL“

Cinq mille ouvriers et ouvrières représentent, avec leurs familles, la population d'une petite ville. Lourde responsabilité pour ceux qui ont la charge d'assurer à tout ce monde des conditions d'existence acceptables. La direction de la fabrique a pleinement conscience de cette responsabilité. C'est ce qui l'a engagée à créer, en 1916, un service spécial, dirigé par un homme qualifié, chargé à la fois de la conduite du personnel et de l'administration des institutions sociales.

Voyons tout d'abord de quelle manière sont réglés les rapports entre le personnel, employés et ouvriers, et la fabrique.

Le recrutement est fait sous la surveillance immédiate du chef du service social, qui veille à ce que le nouveau venu reçoive un emploi en rapport avec ses capacités. Une fiche personnelle est établie, sur laquelle on consignera dans la suite tous les renseignements utiles : charges remplies dans la fabrique, participation aux diverses œuvres sociales, circonstances de famille, etc. etc.

Le jeune *employé* est confié à un „parrain“ chargé de le surveiller et de l'initier à son travail. Lorsqu'on le destine à un service spécialisé, il fait un stage de quelques mois en qualité d'„aspirant“. Mais tout d'abord il passe une ou deux semaines dans un atelier où, sous la direction d'un ouvrier expérimenté, il confectionne lui-même, et complètement, trois paires de chaussures. Dès lors il saura, de façon à ne plus l'oublier, de quoi un soulier est fait. Deux fois par semaine, durant l'hiver, des cours donnés par les

chefs de service initient le jeune personnel à la marche de la fabrique et de ses divers ateliers. Le chef du service social se renseigne régulièrement auprès des „parrains“ sur le travail et la conduite des employés, qui peuvent en tout temps s'adresser à lui lorsqu'ils ont une plainte ou un désir à formuler. Dans l'intérêt bien entendu de la fabrique et du personnel on s'ingénie à utiliser au mieux les qualités de chacun, ce qui revient à offrir à tous les plus grandes possibilités d'avancement.

En ce qui concerne le personnel *ouvrier* l'organisation est la même, à cela près que l'office de „parrain“ est rempli par le contre-maître de l'atelier, et qu'un apprentissage approfondi et attentivement surveillé de la branche à laquelle l'ouvrier se destine, remplace l'initiation de quelques semaines qui suffit à pourvoir de connaissances techniques élémentaires l'employé de bureau.

LA REPRÉSENTATION OUVRIÈRE

Ce qui précède montre dans quel esprit les rapports individuels, d'employeur à employé, sont établis. Passons aux rapports collectifs.

Dans chaque atelier de la fabrique les ouvriers élisent parmi eux, au scrutin secret, un certain nombre de délégués, trois à six suivant leur nombre, qui se réunissent le dernier samedi de chaque mois pour examiner toutes les questions intéressant la vie de l'atelier et de la fabrique en général. Certaines affaires sont réglées directement avec le chef d'atelier, dont les compétences sont assez étendues. En cas de désaccord ou quand il s'agit d'une question d'intérêt général, le comité central est saisi. Ce comité, dans lequel chacune des dix-sept commissions d'atelier délègue un représentant, se réunit le premier samedi de chaque mois et discute avec le chef du service social ou avec la direction. L'assemblée générale des représentants des ouvriers est convoquée une fois par an. Des statuts déterminent exactement les compétences de l'assemblée générale, du comité et des commissions d'atelier. Un règlement très précis garantit l'indépendance des électeurs. Pour être électeur il faut avoir dix-huit ans au moins et travailler depuis six mois dans la maison. Sont éligibles les ouvriers des deux sexes ayant au minimum 22 ans et trois ans de service.

Les divers organes de la représentation ouvrière discutent toutes

les affaires touchant les intérêts du personnel, qui leur sont soumises par la direction ou dont ils se saisissent eux-mêmes. Ils reçoivent les plaintes et les propositions des ouvriers et les soumettent avec leur préavis à la direction. Ils participent à l'administration des œuvres sociales. Ils s'engagent à travailler dans la limite de leurs compétences à la prospérité de la maison.

Cette organisation si bien comprise, qui existe depuis une dizaine d'années et qui lui permet de résoudre de la façon la plus judicieuse et la plus expéditive les difficultés qui se présentent forcément dans une entreprise de cette importance, n'empêche pas la direction d'entretenir des rapports avec les syndicats et de discuter avec eux toutes les questions possibles. Mais, par principe, elle ne traite qu'avec les représentants directs de son personnel.

LES CONDITIONS DU TRAVAIL

Depuis le 1^{er} janvier 1919 la fabrique a abaissé de 54 à 48 heures la durée du travail hebdomadaire. Les ateliers sont ouverts de 7 h. 5 m. du matin à midi, avec un quart d'heure de repos à 9 h., et de 1 h. à 5 h. Le samedi après-midi est libre. La fabrication n'étant pas à son plein rendement, en raison des difficultés actuelles, il n'est pas facile de dire si la production a diminué avec le nombre des heures de travail. Il ne semble pas que ce soit le cas, sauf en ce qui concerne les machines, dont la vitesse ne peut être augmentée. Le prix du travail aux pièces ayant été élevé de 10 pour cent afin de compenser la diminution possible du salaire, cette augmentation s'est traduite en général par un supplément de gain, l'ouvrier ayant rattrapé l'heure perdue.

Sans qu'il soit possible de tirer de cette expérience des conclusions absolues, on peut dire toutefois qu'elle est de nature à rassurer ceux qui considèrent presque comme une catastrophe l'introduction de la semaine de 48 heures. Ajoutons que la liberté du samedi après-midi est fort appréciée des ouvriers de la fabrique, la plupart d'entre eux possédant un jardin ou même un petit train de campagne exploité avec l'aide des enfants, des frères et sœurs ou des vieux parents.

Les ouvrières qui ont un ménage à soigner peuvent quitter la fabrique une demi-heure ou dans certains cas une heure avant l'arrêt de midi. La journée de travail est également réduite, sans perte

de salaire, pour les ouvriers et ouvrières âgés de 65 ans et plus ou ayant 40 ans d'activité dans la maison.

Des vacances sont données à tout le personnel. Pour les employés elles varient de 10 à 26 jours et pour les ouvriers de 3 à 12 jours par an, suivant l'âge et les années de service. Des cures de convalescence allant jusqu'à trois semaines ou plus sont en outre accordées à ceux qui en ont besoin. Des contrats ont été passés dans ce but avec des pensions de l'Emmenthal et du Toggenbourg. Une maison de repos pour ouvriers sera prochainement installée, ainsi que trois maisons de vacances pour les familles des employés subalternes.

ASSURANCE, ÉPARGNE, SECOURS

L'ouvrier de la fabrique Bally bénéficie d'une série d'institutions de secours et de prévoyance qui lui assurent une sécurité enviable.

L'organisation de l'assurance est particulièrement remarquable. L'assurance fédérale en cas d'accident paie, on le sait, le 80 pour cent du salaire à partir du troisième jour. Les ouvriers mariés de la fabrique touchent la totalité de leur gain et tous sont payés dès le premier jour.

D'autres formes d'assurance — vie, invalidité, vieillesse — ont été créées. Nous avons sous les yeux les statuts de la Caisse d'assurance vieillesse et invalidité, combinée avec assurance sur la vie, destinée aux employés. Le montant de l'assurance, fixé par catégories, varie entre 10,000 frs. pour un traitement inférieur à 2500 frs. et 30,000 frs. pour un traitement de 7000 frs. et plus. Au moyen de ces sommes l'intéressé peut acquérir dès l'âge de 60 ans une rente de frs. 1123.70 au minimum, pouvant aller jusqu'à frs. 3371.10. Le capital est constitué par des versements sous forme de prime et sous forme d'épargne remboursable. La maison participe à ces versements dans une proportion variant de 30 à 70 pour cent.

Un exemple fera mieux comprendre le fonctionnement de cette assurance. Un jeune employé de 25 ans, avec un traitement de 3000 frs. et deux ans de service, peut se constituer une assurance vieillesse de 15,000 frs. combinée avec une assurance sur la vie de 5000 frs. et convertissable en une pension de retraite de 1685.55 frs., cela au moyen d'une prime annuelle de 144. — francs et d'un versement d'épargne de 117.40 frs. De ce total de

261.40 frs. la maison prend à sa charge le 30 pour cent, soit 78.42 frs., ce qui réduit à 182.98 frs. la contribution de l'employé, prime et versement d'épargne compris. Cette participation de la maison augmentera avec les années pour atteindre le 70 pour cent au bout de 30 ans.

En 1917 la caisse comptait 230 membres assurés pour une somme totale de 3,220,000 frs. et les versements ont atteint 84,000 frs., dont le 49,7 pour cent a été supporté par la maison.

Pour les ouvriers, qui sont actuellement assurés sur la vie pour des sommes variant de 3000 à 4000 frs., une nouvelle organisation est à l'étude sur le modèle de celle que nous venons de décrire.

L'assurance-maladie, obligatoire pour les employés et les ouvriers, est facilitée par des versements de la maison aux diverses caisses fonctionnant à Schönenwerd et dans les localités voisines. Lorsque les allocations de la caisse ne suffisent pas à payer des frais exceptionnels de traitement, par exemple lorsque le malade doit faire une cure dans un sanatorium, la maison fournit l'appoint nécessaire.

Les employés et ouvriers célibataires qui ne font pas partie de la caisse d'assurance vieillesse sont tenus de placer dans une caisse d'épargne cantonale (Soleure ou Aarau) du 5 au 10 pour cent de leur salaire. Le capital ainsi constitué ne peut être retiré qu'en cas de nécessité démontrée (mariage, maladie, service militaire, etc.). Une somme de 1,220,000 frs. a été épargnée jusqu'à maintenant de cette façon par environ 2600 salariés de la fabrique. On étudie en ce moment l'organisation d'une caisse d'épargne à leur usage exclusif.

Ajoutons que les employés et ouvriers qui ne sont pas affiliés à l'assurance vieillesse reçoivent aux frais de la maison, après 25 ans de service et 55 ans d'âge, une pension dont le montant est fixé d'après leurs circonstances personnelles.

En même temps qu'elle invite ses ouvriers à la prévoyance, la maison Bally leur aide par des secours directs à traverser les moments difficiles. Le service militaire est payé aux employés de la façon suivante: pendant le premier mois, traitement plein, et pendant les mois suivants le 80 pour cent aux gens mariés et le 40 pour cent aux célibataires. Les ouvriers touchent la moitié

du salaire. En cas de chômage causé par une diminution de l'activité de la fabrique le 25 pour cent du salaire leur est assuré. Quand les circonstances l'exigent, des avances remboursables par petites mensualités leur sont consenties. Enfin la maison consacre chaque année une somme importante à secourir les ouvriers atteints par des revers exceptionnels.

RAVITAILLEMENT

Indépendamment des fondations diverses ayant pour but de garantir les ouvriers contre les risques des accidents, de la maladie et de toutes les entraves qui peuvent être apportées à leur activité, la maison Bally a mis sur pied une série d'organisations destinées à diminuer leurs dépenses de ménage.

Tout d'abord elle accorde un supplément de paie de 7 fr. par mois à tout ouvrier possédant son ménage, un autre supplément de la même somme pour chaque enfant en âge de fréquenter l'école et, à tout le personnel, des allocations extraordinaires de renchérissement de la vie.

Nous avons vu que le travail est interrompu pendant une heure seulement au milieu du jour et que la plupart des ouvriers habitent assez loin de la fabrique. Il faut donc les nourrir sur place.

A 9 h. du matin le service du „Znünikeller“ sert dans les ateliers une collation composée de 3 décilitres de lait, de pain et de fromage. Pour le lait la maison perçoit de chaque „abonné“ 40 centimes par semaine. Il convient d'ajouter que, depuis le rationnement des produits laitiers, le lait a été remplacé par de la soupe et le fromage par de la charcuterie.

Le repas de midi — soupe, légume, et viande trois fois par semaine — est servi dans de vastes réfectoires, pour le prix de 55 centimes, à 2300 ouvriers environ qui n'ont pas le temps d'aller le prendre chez eux ou qui ne possèdent pas de ménage organisé. Pour ceux qui tiennent à recevoir leur repas de la maison, des fourgons spéciaux font la tournée des villages et recueillent les paniers qu'ils déposent à midi devant la porte des réfectoires. Les cuisines livrent de la soupe, à raison de 10 centimes le litre, aux familles des ouvriers habitant le voisinage immédiat. Enfin, les réfectoires étant devenus insuffisants — on en

construit de nouveaux — des contrats ont été passés avec des pensions qui nourrissent une partie du personnel et à qui la maison alloue un subside de 55 centimes par jour et par pensionnaire.

Autrefois la fabrique livrait à ses ouvriers, au prix coûtant, des marchandises de première nécessité : denrées alimentaires, combustibles, étoffes, etc. Elle y a renoncé sur les réclamations du commerce local. Par contre elle favorise de diverses manières la culture des jardins et plantages, en louant à ses ouvriers des parcelles (1400 ares en 1919) contre une redevance représentant le coût de la fumure et du labourage, en leur donnant des graines, en les renseignant sur les soins des jardins et en délivrant des primes pour les cultures les mieux entretenues et pour les plus beaux produits. Le petit élevage est également encouragé.

LOGEMENTS ET SERVICE DE SANTÉ

La question des logements n'a pas été négligée. La fabrique a commencé par aider les ouvriers désireux de construire, en leur abandonnant des parcelles à bon compte, ou même gratuitement après dix ans de service, en cautionnant les emprunts en banque et en prenant à sa charge une partie de l'amortissement. Plus de 200 ouvriers sont devenus propriétaires dans ces conditions. Depuis quelques années la fabrique a construit elle-même 80 maisons contenant 132 logements, qu'elle loue à des conditions très favorables. Treize maisons nouvelles, avec 26 logements, seront achevées en 1919 et d'autres séries sont à l'étude. Un bureau de renseignements et de documentation va être organisé, où les intéressés trouveront toutes les indications utiles sur les problèmes de l'habitation et de l'ameublement.

Les questions d'hygiène, en connexion étroite avec celle du logement, sont également étudiées avec soin. Elles relèvent du service médical de la fabrique, qui est dirigé par un médecin attitré, ayant à sa disposition un personnel qualifié et toutes les installations nécessaires. Le soin des malades à domicile est assuré par une sœur visitante.

Des installations de bains et de douches sont mises à la disposition du personnel à Schönenwerd et à Dottikon. Schönenwerd possède en outre, à l'usage des ouvriers et employés, des bains en plein air.

FONDATIONS DIVERSES

Plusieurs fondations d'assistance complètent cette vaste organisation et contribuent à soutenir contre l'adversité les ouvriers de la fabrique, leurs familles et les déshérités de la contrée. Un „Fonds des veuves et des orphelins“ est alimenté chaque année par des versements de la fabrique; il se monte actuellement à 220,000 frs.

Une colonie de vacances a été fondée en Suisse centrale pour les enfants faibles de santé. Vingt-six enfants peuvent être reçus à la fois et le séjour dure six semaines.

La „Fondation Bally“ créée par M. Arthur Bally-Herzog possède actuellement un capital de 340,000 frs., dont les intérêts servent à parfaire, en cas de besoin, les secours accordés par la maison aux ouvriers nécessiteux, aux veuves, aux orphelins et aux malades, spécialement à ceux dont l'état nécessite un séjour à l'hôpital ou dans un établissement de cure.

Le fonds „Caritas“, alimenté par des subventions importantes de la fabrique, de la famille Bally et des quatre directeurs, sert à secourir les nécessiteux de la contrée n'appartenant pas au personnel de la maison.

Mentionnons pour finir une forme ingénieuse de ce qu'on pourrait appeler l'assistance spirituelle: le „Journal de Fabrique“, combiné avec une publication populaire éditée dans une ville voisine, qui renseigne les ouvriers sur toutes les questions les concernant et qui leur procure une lecture attrayante.

* * *

Les institutions que nous venons d'énumérer, en sacrifiant bien des détails intéressants qui eussent allongé considérablement cet article, sont, comme nous l'avons dit, administrées par le chef du service social qui travaille constamment à les compléter et à les améliorer. Elles forment au surplus un des principaux objets des délibérations des „conseils d'ouvriers“, dont nous avons décrit le fonctionnement et qui sont, à notre avis, la plus heureuse et la plus féconde de toutes les innovations introduites par la maison Bally. Affermir la situation économique des ouvriers et leur prêter quand il le faut la plus large assistance, c'est bien. Les associer à l'étude des questions intéressant à la fois la fabrique et le personnel, les initier dans la mesure du possible aux soucis de la

direction, pour en faire de véritables collaborateurs et non de muets instruments de travail, condamnés à une passivité d'esclaves, c'est mieux encore. Et c'est dans ce sens qu'il faut hardiment innover si l'on veut résoudre dans l'ordre et dans l'équité le conflit redoutable du capital et du travail.

La visite de quelques installations nous a permis de compléter de la façon la plus intéressante l'initiation rapide que nous avons demandée à la complaisance du chef du service social. C'est toujours un spectacle émouvant et d'un passionnant intérêt que celui d'une usine en plein travail. Nous avons gardé l'impression d'un organisme puissant, vaste et complexe, qu'une administration intelligente et une mise au point de tous les instants entretiennent dans l'état de souplesse et de parfait équilibre qui est la condition première d'une production intense et rémunératrice. Des machines d'une ingéniosité stupéfiante pour le profane accomplissent la plus grande partie de la besogne. Autour d'elles tout un monde attentif d'ouvriers et d'ouvrières se meut avec cette prestesse aisée et sûre que donne l'accoutumance, l'utilisation judicieusement calculée de l'effort musculaire.

Les réfectoires, avec leurs longues rangées de tables largement espacées, les vastes cuisines où s'alignent en batterie les chaudières fumantes, au milieu d'un essaim de cuisinières et de filles de service, le poste de samaritains avec ses installations répondant aux dernières exigences de l'hygiène, offrent le même spectacle de travail bien ordonné et de discipline parfaite.

Au centre d'un parc aux belles frondaisons, réservé au personnel de l'usine, un nouveau réfectoire s'achève actuellement, où pourront être servies un millier de personnes. A quelque distance du village de nouvelles maisons ouvrières sont sous toit. Etablies pour deux ménages, entourées de jardins potagers et de plantages, leur architecture s'inspire fort heureusement du type des constructions paysannes de la contrée.

Il y aurait bien des choses à dire encore sur la fabrique Bally et sur ce qui s'y fait pour améliorer les conditions de travail et le sort des ouvriers. Mais nous arrêterons ici ces notes rapides, qui n'ont pas d'autre but que de suggérer peut-être quelques solutions pratiques à ceux que le problème social préoccupe.

LAUSANNE

PAUL PERRET